

Article 21 du Règlement

A quoi bon un plan d'action que l'employeur va tenir secret chez lui des années durant? Un plan d'action dont le but est de promouvoir l'équité professionnelle n'a de valeur que s'il est accessible aux autres parties concernées. Si tout le monde peut le consulter, il y aura de meilleures chances d'atteindre à l'équité professionnelle. Puis-je signaler qu'il est 13 heures?

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE**L'ÉVENTUELLE HAUSSE DES PRIX DES MÉDICAMENTS—LES CONSÉQUENCES POUR LES FEMMES**

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais exprimer mes inquiétudes au sujet de la législation sur les médicaments qui devrait être annoncée sous peu.

On parle d'une possibilité de négocier la création d'emplois dans l'industrie pharmaceutique en assurant un monopole aux compagnies qui produisent des médicaments à marque déposée contre une hausse des prix des médicaments.

Avant qu'une décision à ce sujet ne soit prise, je tiens à vous dire combien je suis inquiète, face à une éventuelle hausse des prix des médicaments. Les femmes seront probablement très touchées par une telle mesure. Elles sont utilisatrices de médicaments dans une très forte proportion, que ce soit pour elles ou pour leurs enfants, et plus elles sont âgées, plus elles sont pauvres.

Quand on sait que ce sont les familles monoparentales, dont le chef est une femme, qui sont sous le seuil de la pauvreté et que ce sont elles qui auront à souffrir des politiques sociales et économiques du gouvernement conservateur, on ne peut que dénoncer avec véhémence une éventuelle hausse du prix des médicaments à laquelle le gouvernement serait sur le point de donner le feu vert. Ce serait certes une mauvaise politique pour les femmes.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LA LIBYE—LA SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS CANADIENS**

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, les gens sérieux et avisés de partout condamnent le terrorisme sous toutes ses formes et cherchent des solutions valables pour y mettre fin. Nous aussi, en tant que parlementaires responsables, devons chercher les moyens d'arrêter l'escalade de cette hideuse tactique qu'est le terrorisme international.

Aujourd'hui, cependant, nous devons nous inquiéter surtout du bien-être et de la sécurité des 1,300 citoyens canadiens qui travaillent en Libye et dont la vie est gravement menacée. Le gouvernement et le Parlement canadiens doivent accorder la plus grande priorité à toutes les initiatives qui permettront de réduire les risques auxquels les Canadiens sont exposés en Libye et dans les régions voisines.

Nous demandons au gouvernement, au Parlement et à tous les Canadiens d'unir leurs efforts, dans ces circonstances critiques, pour faire le nécessaire en vue de mettre fin, le plus tôt possible, à ces événements qui inspirent tant de crainte et occasionnent des pertes de vie.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES**LE CHÔMAGE DANS LE NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, je voudrais que le gouvernement prenne certaines mesures pour le bien de mes électeurs. En effet, mes concitoyens dans le nord du Nouveau-Brunswick veulent bénéficier eux aussi de l'étonnante relance que connaît l'économie canadienne à l'heure actuelle. Généralement parlant, il y a lieu de féliciter le gouvernement progressiste conservateur de ses exploits au chapitre de la lutte contre le chômage. Nous ne faisons que commencer et déjà le taux du chômage a plongé à son niveau le plus bas depuis mars 1982.

Malheureusement, Restigouche n'a pas bénéficié de cette relance nationale et je voudrais que l'on nous accorde une certaine aide avant qu'il ne soit trop tard. D'après les données statistiques les plus récentes, le taux de chômage dans le nord du Nouveau-Brunswick est de 25.6 p. 100. Ce chiffre est déjà tragique en soi, mais le taux réel est de loin supérieur compte tenu du nombre de chômeurs qui viennent de renoncer à se chercher du travail. En réalité, il se situe sans doute aux environs de 40 p. 100. Nous avons besoin d'aide sur le champ.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DESSERVANT LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT**

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, nous reconnaissons tous que la Société canadienne des postes doit fonctionner de la manière la plus rentable possible. Mais que dirait-on, monsieur le Président, si l'on projetait de priver du service de distribution du courrier une localité de 10,000 personnes? En effet, c'est ce qui s'est produit quand on a fermé le seul bureau de poste de la société sur le Saint-Laurent, supprimant ainsi le service postal pour de nombreux marins dont le seul contact avec leur famille et leurs intérêts commerciaux se faisait par voie du courrier?

Le Bureau de poste maritime sur le Canal de Welland était l'unique adresse postale que connaissaient les marins naviguant sur la voie maritime. Il répondait aux besoins ordinaires en matières postales des Canadiens qui travaillaient sur les bateaux sillonnant le réseau maritime intérieur le plus important du monde. La Société canadienne des postes a bien